



SERVICES PARTAGÉS CANADA

**Modification No 002
Invitation à se qualifier
pour le processus d'approvisionnement concernant
l'initiative des ordinateurs et appareils technologiques
destinés aux délinquants (OATD)
pour le Service correctionnel du Canada**

N° de l'invitation à se qualifier	2BS-9-80034	Date	7 juin 2019
-----------------------------------	-------------	------	-------------

La présente modification no 002 vise à répondre aux questions de l'industrie :

Q2 : La clause 1.3.a) de l'ISQ précise que : « L'ISQ sera utilisée pour qualifier les répondants afin qu'ils puissent participer aux étapes ultérieures du processus d'approvisionnement. »

La clause 4.2.c) de l'ISQ précise que : « Les répondants non retenus ne pourront pas participer aux étapes ultérieures du processus d'approvisionnement ni être évalués de nouveau à cette fin ».

Le « processus d'approvisionnement » fait-il ici référence au processus décrit à la clause 1.3, c.-à-d. se terminant par le « déploiement par étapes » dans le cadre du processus de demande de soumissions axées sur les défis, ou comprend-il d'autres étapes non décrites ici, p. ex. une demande de propositions pour le déploiement à grande échelle au SCC?

Dans d'autres mots : Si une entreprise, pour quelque raison que ce soit (parce qu'elle ne participe pas ou qu'elle ne s'est pas qualifiée), ne devient pas un soumissionnaire qualifié à cette étape, aura-t-elle la possibilité de participer à un autre processus d'approvisionnement concernant l'initiative des OATD, qui n'est pas décrit le document?

R2 : Oui, le « processus d'approvisionnement » en question est décrit à la section 1.3 de l'ISQ et comprend la demande de soumissions axée sur les défis. Le déploiement par étapes pourrait aboutir au déploiement à grande échelle au SCC. Bien qu'à l'heure actuelle, le SCC n'ait pas l'intention de publier un autre processus d'approvisionnement pour ce projet, il se réserve le droit d'en mener un autre ultérieurement, au besoin.

Q3 : La clause 2.2 de l'ISQ précise que : « Si le Canada ne répond pas durant la période indiquée, la date de clôture sera reportée d'une durée équivalente au délai encouru. » Cependant, nous n'avons trouvé aucune mention de la date et de l'heure de limite pour répondre dans les instructions uniformisées. Veuillez préciser la période prévue pour vos réponses.

R3 : Conformément à l'annexe B, le Canada répondra à toute question importante reçue au plus tard sept jours avant la date de clôture, comme indiqué à l'annexe B. Le Canada répondra à ces questions avant la date et l'heure de clôture indiquées. Si le Canada n'est pas en mesure de fournir des réponses dans un délai raisonnable, il peut proroger la date de clôture.

Q4 : Dans la troisième section du Formulaire de présentation de la réponse, on demande le NEA du répondant. Si un soumissionnaire n'a pas encore de numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) au Canada, peut-il devenir un soumissionnaire qualifié en promettant ici d'en obtenir un en temps utile?

R4 : Il n'est pas obligatoire pour les répondants d'avoir un NEA pour devenir un répondant qualifié dans le cadre de la présente ISQ. Pour entamer le processus d'obtention d'un NEA, veuillez consulter le lien suivant : <https://srisupplier.contractscanada.gc.ca/index-fra.cfm?af=ZnVzZWFjdGlvbj1yZWdpc3Rlci5pbmRybyZpZD00&lang=fra>

Q5 : Dans la sixième section du Formulaire de présentation de la réponse, on demande le niveau d'attestation de sécurité du répondant. Si un répondant ne possède pas d'attestation de sécurité, peut-il devenir un répondant qualifié en promettant ici d'en obtenir une en temps utile?

R5 : À l'heure actuelle, il n'est pas obligatoire pour un répondant de détenir une attestation de sécurité au Canada pour devenir un répondant qualifié dans le cadre de la présente ISQ. Toutefois, conformément à la section 2.4, Exigence exigences en matière de cote de sécurité, le Canada encourage les répondants à entamer le processus leur permettant d'en obtenir une dès que possible, tel qu'il est précisé à la section 2.4 a).

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.